Critères de promotion interne 2012

Les commissions administratives paritaires de catégorie A et de catégorie B ont chacune décidées lors de la séance du 15 novembre 2011 de revoir les critères de promotion interne qui serviront à l'examen des dossiers présentés pour la promotion interne 2012.

8 critères seront ainsi désormais pris en compte :

- la réussite à l'examen professionnel
  Dès lors que la promotion interne est accessible avec ou sans examen professionnel, les dossiers présentés avec examen professionnel bénéficieront d'un bonus.

- l'ancienneté totale de services publics (titulaires et non titulaires)

- le mode d'accès au cadre d'emplois
  Les agents qui ont accédé à leur cadre d'emplois par concours bénéficieront d'un bonus par rapport à ceux qui ont été nommés par promotion interne, par intégration ou par recrutement direct.

- le grade détenu
  Les agents qui détiennent le grade le plus élevé de leur cadre d'emplois bénéficieront d'un bonus par rapport à ceux qui sont sur les premiers grades.

- l'âge

- les formations suivies au cours des cinq dernières années
  Toutes les formations suivies au cours des cinq dernières années seront recensées, mais n'offriront un bonus que celles qui ne sont pas obligatoires (formations d'intégration et formations de professionnalisation exclues) et qui ne relèvent pas de la préparation à un concours.

- l'encadrement et/ou l'expertise technique
  L'autorité territoriale notera dans le formulaire de proposition de promotion interne les fonctions exercées par l'agent et sur lesquelles elle souhaite insister pour valoriser sa demande.
  Les fonctions de secrétaire de mairie relève de ce critère

- la valeur professionnelle
  Enfin, il est demandé à l'autorité territoriale de se prononcer sur la valeur professionnelle de l'agent
  - d'une part en renseignant les critères d'évaluation portés sur le formulaire de proposition de promotion interne (qui devront être en cohérence avec ce qui est indiqué sur le compte rendu d'entretien professionnel ou sur la fiche de notation)
  - d'autre part en motivant sa proposition pour l'accès à ce nouveau grade.